

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2017

**Présents :** Messieurs : Dominique ARNOUX, Pierre BOURGEON, Pierre D'HEILLY, Stéphane SIGNET, Vincent VILLARET, Pascal VENOT,

Mesdames : Maria BENDER, Gaëlle BIDAULT, Marie-Thérèse CAROLLA, Anne KROMERGER, Sophie LORTON, Marie Hélène POROT, Marie-Pierre RAVIOT,

Excusée : M. Grégory BAPTISTE,

Pouvoir : M. Grégory BAPTISTE a donné pouvoir à M. VILLARET Vincent

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 6 Novembre 2017,

### ➤ Réunion publique

Les conseillers font un point sur la réunion publique. Cette réunion a été très positive, et très intéressante.

Plusieurs points sont néanmoins ressorti :

- Compte rendu de conseil : Suite à des soucis techniques que la mairie subi depuis plus d'un mois les comptes rendus n'ont pu être mis sur le site internet. Cela sera rétabli dès que possible. Les conseillers essayeront aussi d'afficher les principales informations (convocation conseil municipal, compte rendu, réunion ..... ) dans les panneaux d'affichage des hameaux.
- Circulation : beaucoup de personne se plaignent des vitesses excessives dans le village. Attention la commune ne peut pas intervenir comme elle le veut sur les routes départementales. Ce problème sera traité en réunion voirie pour essayer de trouver des solutions.
- Propreté de la RCEA : Les abords de la RCEA sont très mal entretenus, ce qui dépend de l'ÉTAT. La commune a hélas très peu de point vis à vis de l'État. Les abords de la RCEA sont fauchés deux fois par ans, suite à un souhait de l'État.
- Nettoyage des fossés : Certains fossés sont partiellement bouchés, (Moulin brûlé entre autre), le rapporteur de la commission voirie a été voir sur place, l'obstruction semble être minime. La commission voirie fera le tour de la commune et regardera aussi en même temps les fossés.
- Assainissement route de Buxy : l'étude est en cours.
- Bâtiment incendié : Un bâtiment incendié il y a plusieurs années, semble être une verrue autour du lotissement. Cela relève d'une propriété privée, il faut voir cela directement avec le propriétaire du bâtiment incendié.
- Enfouissement ligne électrique : cela sera vu avec la SYDESL, et des devis seront demandés.
- Chemin bretelle de la RCEA : La limite entre la propriété privée de l'entreprise Michaud et le domaine public sera mieux signalé.
- Broyeur : L'information sera reliée par les affichages et le site internet.

- Radar pédagogique : Un radar pédagogique est hors service mais il n'y a pas de maintenance. Des renseignements seront pris pour faire une commande groupée avec d'autre commune.
- Mur de Cercot : Le mur du pont de Cercot est tous tagués, ce problème sera vu en réunion embellissement.
- Voisin Vigilants : Le Conseil c'est déjà prononcé contre.

### ➤ **Logement boulangerie** :

les locataires ont donné leur préavis. Le logement étant trop mal isolé. Des fuites les ont obligé à ne pas occuper deux pièces de l'appartement. Le Conseil en compensation décide de ne pas demander les mois de loyers de novembre, décembre, et janvier (jusqu'au 15 janvier date de leur départ).

Le conseil passe au vote :

14 pour          0 contre          0 abstention

Une demande sera faite auprès de l'assurance.

### ➤ **8 décembre**

Les enfants partiront de l'école avec les lampions, et la vin chaud sera servi à partir de 18H30 à la mairie. Les conseillers se répartissent les tache.

### ➤ **16 décembre**

Le père Noël rendra visite aux enfants de la commune à la mairie. Là aussi la répartition des taches se fait.

### ➤ **CLECT**

Pierre D'HEILLY fait la présentation du rapport de la CLECT, le conseil l'approuve à l'unanimité

14 Pour          0 contre          0 abstention

### ➤ **dette irrécouvrable**

Suite à des loyers impayés il faut que le conseil approuve de passer cette dette en dette irrécouvrable. Cette dette était prévue au budget.

Vote :

14 pour          0 contre          0 abstention

### ➤ **Questions diverses**

Projet Lotissement : Le service des domaines ont donné leur accord pour l'achat de terrain pour la lotissement au tarifs de 15 € du mètre carré. Mme le Maire contactera les propriétaires ;

Grand Chalon : Le grand Chalon a pris contact avec le mairie et souhait impliquer la mairie de Moroges dans leur réflexion sur les inondations. Mme Le maire demande l'avis au Conseil, mais ne souhaite pas

traiter avec le Grand Chalon cette compétence étant reprise par la CCSCC via GEMAPI. Le conseil conseil statut sur une non suivi de ces études avec la Grand Chalon. Le message sera transmis à M. Billion représentant de GEMAPI auprès de la CCSCC.

Garderie : une nouvelle demande est faite pour l'ouverture de la Garderie à 7H00 au lieu de 7h30, Le conseil n'est pas favorable, cela concernerait trop de famille.

Association : les associations désireraient avoir un lieu pour faire des réunions autre que la mairie, mais aussi de stockage. Les anciens ateliers municipaux ou l'ancienne salle de la cure pourraient peut être répondre aux attentes. La question sera étudiée de plus près.

Salle des fêtes : à compter du 1er janvier 2018, toute associations aura droit à une utilisation de la salle des fêtes gratuitement. Cela n'empêchera en rien de fournir le chèque de caution, et l'attestation d'assurance.

Séance levée à 22h20

Prochain conseil municipal le 10 janvier 2018